



BS_2024_38B

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le vingt-sept juin deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, 1^{er} Vice-Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET, Fabrice SANCHEZ, Jean-Luc GREGOIRE, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir de M. LAUNAY*), Claude CAUDAL, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Mme Édith MARGUIN

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Votants : 9

Pouvoir : 1

ABSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Mickaël DERANGEON, Raymond CHARBONNIER et Frédéric LAUNAY (*pouvoir à M. JOUNIER*)

MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2024

Lors de sa réunion du 29 mai 2024, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2024 pour un montant de 1 856 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Dts	Estimation en € HT	Observations
ANCE	Pannecé	Bourg Est	30	4	12 000	Continuité des aménagements dans le bourg de Pannecé. Aménagement de la voirie vers l'est à compter de l'automne 2024. Renouvellement sur 30 ml de conduite fonte grise 100 de 1967 afin de sortir de l'emprise de l'aménagement. 0 fuite. Renouvellement de 4 branchements. Travaux à planifier à la rentrée en lien avec les travaux EU/EP.
LAME	Châteaubriant	rue du Château	430	12	190 000	Opération dans le cadre du plan de relance de l'investissement du Département 44 (entretien de la voirie communale). Aménagement prévu initialement en 2022 reporté à septembre 2024. Conduite en Fonte 250 mm de 1925, pas de fuites signalées
					202 000	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2024 :

Territoires	Montant en € HT								
	BS du 18/10/23	BS du 6/12/23	BS du 24/01/24	BS du 21/02/24	BS du 13/03/24	BS du 10/04/24	BS du 29/05/24	BS du 03/07/24	Total en € HT
ANCENIS				24 000				12 000	36 000
CAMPBON - SILLON	35 000	60 000				24 000	92 000		211 000
GRANDLIEU		72 000	8 000		35 000		60 000		175 000
NORT-SUR-ERDRE			123 000			43 000	97 000		263 000
PAYS DE LA MEE	46 000			90 000	80 000		118 000	190 000	524 000
PAYS DE RETZ	60 000	131 000	2 000		4 000				197 000
PONTCHATEAU - ST GILDAS			28 000	120 000		13 000	47 000		208 000
GUEMENE							70 000		70 000
CCSE	95 000						109 000		204 000
VAL SAINT MARTIN		30 000				5 000			35 000
VIGNOBLE	5 000	120 000				10 000			135 000
TOTAL	241 000	413 000	161 000	234 000	119 000	95 000	593 000	202 000	2 058 000

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu les décisions du bureau syndical du 18 octobre 2023 (BS_2023_58), 6 décembre 2023 (BS_2023_68), 24 janvier 2024 (BS_2024_05), 21 février 2024 (BS_2024_11), 13 mars 2024 (BS_2024_13), 10 avril 2024 (BS_2024_25) et 29 mai 2024 (BS_2024_32)

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2024 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 202 000 € HT,

- DE PRECISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2024 est de 2 058 000 € HT.

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



BS_2024_38B

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 22/07/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 22/07/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication